



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prets bonifies

Question écrite n° 1974

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'insuffisance de l'enveloppe de prêts bonifiés « jeunes agriculteurs », qui a été attribuée au département de la Loire pour l'année 1993. Ces crédits, d'un montant de 25 millions de francs, sont largement entamés, et il est à craindre que les dossiers récemment agréés doivent attendre 1994 pour obtenir satisfaction, ce qui pose d'énormes problèmes de trésorerie aux jeunes agriculteurs. Alors qu'il faut faire face à la demande actuelle et à l'accroissement des installations qui est dû à la mise en place des mesures de préretraite agricole, il lui demande s'il envisage de débloquer une enveloppe complémentaire de prêts bonifiés « jeunes agriculteurs » en faveur du département de la Loire.

Texte de la réponse

Le niveau de consommation des enveloppes départementales de prêts bonifiés fait l'objet d'un suivi régulier et peut donner lieu à des abondements, en cas de déficit persistant, dans la limite des réserves nationales disponibles. C'est ainsi que 2 millions de francs d'enveloppe supplémentaire de prêts d'installation ont été alloués au département de la Loire le 1er août 1993, qui s'ajoutent à un complément de 4,7 millions de francs notifié début juin au préfet de la Loire. Le montant des enveloppes de prêts MTS attribuées au département de la Loire, complètes par des abondements en cours d'exercice, a permis de mieux satisfaire les demandes de financement exprimées par les jeunes agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1974

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1535

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3174